



CA du Grand Villeneuvois (Siren : 200023307)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Casseneuil
Arrondissement	Villeneuve-sur-Lot
Département	Lot-et-Garonne
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	23/12/2011
Date d'effet	31/12/2011

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Patrick CASSANY

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	24 rue du Vieux Pont
Numéro et libellé dans la voie	BP 10
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	47440 Casseneuil
Téléphone	05 53 71 54 81
Fax	05 53 40 16 55
Courriel	contact@cc-villeneuvois.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	50 361
-----------------------------	--------

Densité moyenne 141,58

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
47	Allez-et-Cazeneuve (214700064)	690
47	Bias (214700270)	3 321
47	Casseneuil (214700494)	2 415
47	Cassignas (214700502)	125
47	Castella (214700536)	344
47	Dolmayrac (214700817)	661
47	Fongrave (214700999)	628
47	Hautefage-la-Tour (214701179)	832
47	La Croix-Blanche (214700759)	868
47	Laroque-Timbaut (214701385)	1 552
47	Lédat (214701468)	1 300
47	Monbalen (214701716)	424
47	Pujols (214702151)	3 786
47	Saint-Antoine-de-Ficalba (214702284)	691
47	Sainte-Colombe-de-Villeneuve (214702375)	461
47	Sainte-Livrade-sur-Lot (214702524)	6 503
47	Saint-Etienne-de-Fougères (214702391)	866
47	Saint-Robert (214702730)	194
47	Villeneuve-sur-Lot (214703233)	24 700

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 38

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
<i>Entretien des berges du Lot et des cours d'eau d'intérêt communautaire sont déclarés d'intérêt communautaire les seules parties des ruisseaux qui sont situés à l'intérieur du périmètre d'agglomération des communes et qui bordent les parcelles communales privées ou publiques, à l'exception des ruisseaux du bassin versant de la Lède.</i>
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Qualité de l'air
- Autres actions environnementales
<i>- pour l'aménagement et l'entretien des chemins de randonnées (VTT, Pédestre, équestre) d'intérêt communautaire : sont déclarés d'intérêt communautaire les chemins ruraux appartenant au domaine privé des communes et ouverts à la circulation publique pédestre</i>

## Sanitaires et social

- Aide sociale facultative
- *Soutien financier par le subventionnement des associations à vocations culturelle ou sportive - soutien aux associations des parents à vocation pédagogique - subventionnement d'associations visant au développement des services à la personne ou au maintien à domicile ou dans les familles d'accueil en particulier pour les personnes âgées*

- Action sociale

## Politique de la ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale

## Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

## Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Activités culturelles ou socioculturelles

- *mise en oeuvre de manifestations en faveur d'activité culturelles*

- Activités sportives

- *mise en oeuvre de manifestations en faveur d'activité sportives*

## Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*&#61636; Elaboration, adoption et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Révision du schéma*

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*Création de ZAC avec droit de préemption urbain pour la création de ces zones*

- Constitution de réserves foncières

*&#61636; Etude pour l'implantation d'une zone d'activité communautaire par la réalisation de réserves foncières pour la création de la zone.*

- Organisation des transports urbains

- Transport scolaire

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

*Révision du schéma directeur (SDAU)*

- Etudes et programmation

*Actualisation du schéma de développement commercial et élaboration d'une charte d'urbanisme commercial Etudes dans les domaines de l'habitat, de l'urbanisme et du cadre de vie*

- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...)

## Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*la Communauté est compétente pour l'aménagement et l'entretien du réseau de voirie d'intérêt communautaire et pour la mise en oeuvre et l'entretien des pistes cyclables d'intérêt communautaire définis dans le règlement de voirie joint aux statuts.*

- Parcs de stationnement

## Développement touristique

- Tourisme

• mise en œuvre des missions d'accueil et d'information touristique auprès des publics par tous moyens de communication, depuis des points d'accueils information localisés notamment à Villeneuve-sur-Lot, Pujols, Casseneuve, Sainte-Livrade et Laroque-Timbaut. • élaboration et mise en œuvre d'un plan de promotion et de communication touristique du territoire communautaire et de ses offres touristiques • élaboration de produits touristiques et mise en œuvre de leur commercialisation • pilotage d'actions contribuant à la professionnalisation des acteurs du tourisme villeneuvois et à leur implication dans le développement touristique du Grand Villeneuvois • exploitation du futur complexe touristique de Malbentre • assistance technique à la mise en œuvre des projets touristiques localisés sur le territoire communautaire dans le cadre d'une convention expressément autorisée par le Conseil communautaire • conduites d'études et de maîtrise d'ouvrage de projets d'aménagement et d'équipement touristique ayant vocation à être créés sous la maîtrise d'ouvrage de la CCGV dans le respect des articles L. 2251-1 et L. 2251-3 du Code Général des Collectivités Territoriales • mise en œuvre d'un service d'assistance technique pour la conduite d'animations locales aux organismes du villeneuvois oeuvrant dans ce domaine. Conformément aux dispositions de l'article L. 2231-9 du CGCT, l'exercice de cette compétence est confiée à l'Établissement Public à caractère industriel et commercial dénommé « Office de Tourisme du Villeneuvois »

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

#### Infrastructures

- Pistes cyclables

#### Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays  
création d'un Pays
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)  
Réalisation et gestion des infrastructures nécessaires au déploiement d'un réseau haut débit de communication
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage  
Création, aménagement et gestion des aires d'accueil
- Autres  
à titre facultatif : la Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres "l'instruction des autorisations d'urbanisme" excluant la délivrance des actes d'urbanisme qui reste sous l'autorité des maires des communes membres. Par arrêté préfectoral du 10 février 2011, la Communauté de commune du Grand Villeneuvois est autorisée à conventionner avec le Conseil Général de Lot-et-Garonne afin d'assurer le Transport à la Demande (cf arrêté préfectoral n° 2011041-0016 du 10/02/2011). Ce service sera exercé sur le territoire de la Communauté de commune du Grand Villeneuvois à l'exception des communes de Villeneuve-sur-Lot, Bias et Pujols, membres du Syndicat intercommunal d'études, de programmation, de réalisation et de gestion du groupement d'urbanisme, constituant un Périmètre de Transport Urbain.

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
47	Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot et Garonne (254702582)	SM ouvert	2 440
47	SI d'assainissement de la région de Castelmoron (254700222)	SM fermé	1 800
47	S. MIXTE pour l'aménagement de la vallée du Lot (254702384)	SM ouvert	5 993

47	S.I. Aménagement de la Masse et de la Laurendanne (254702269)	SM fermé	7 351
----	---	----------	-------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)